



Deliberations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le six avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mmes ROUTIN -VUILLERMET -MM. VAGNON - BOIS - CARENCO - Melle TURNAR - MM. LAFOY - PENDOLA - Mmes TAMBURINI - THOMAS - MM. GRILLAUD - GAGET - Mmes EVROUX - LAIGNEL - LANNES-BRUN - WILLIGENS - ODIER - BOLLARD - MM. BONNAVION - CLARET - BOLLON - CELLIER - LEFEBVRE - Mmes ROSSÉT - PALMIERI - SUDUL - MM. MISCOPEIN - MARTIN - MONTEL

Procuration :

Mme BOISSELOIN à Mme VUILLERMET
Mme KADIEBUE à Mme PALMIERI
Melle FERROUX à M. MONTEL

Secrétaire de séance élu : Monsieur Daniel CLARET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 30
Représentés : 3
Absent : 0

Objet : ACTES PASSÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - Information du Conseil Municipal

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Je vous informe que, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 4 avril 2008 :

* il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain dont la Commune dispose sur les parcelles ci-après désignées :

- Panloup – **section AN**

N° 48

N° 49

pour

1 515 m²

- 28 allée Boris Vian – **section AL**

N° 291

pour

498 m²

- 280 rue Denis Papin – **section AB**

N° 580

N° 582

N° 616

pour

4 185 m²

- Chemin de la Fontaine – **section BM**

N° 136

N° 137

pour

1 032 m²

- Pouli – **section BH**

N° 56

pour

683 m²

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille dix, le 6 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

2.-

Objet : ACTES PASSÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - Information du Conseil Municipal

- Panloup – section AN N° 423p N° 208 N° 209	pour	541 m ²
- Panloup – section AN N° 423p	pour	410 m ²
- Panloup – section AN N° 206p	pour	584 m ²
- Pouli – section BH N° 58	pour	654 m ²
- Les Boches – section BD N° 106p	pour	1 000 m ²
- 52 chemin du Picolet – section AM N° 219p N° 220p	pour	627 m ²
- Les Vignes – section BK N° 140p	pour	780 m ²

Arrêtés et décisions du maire :

- Arrêté du 01/02/2010 portant réglementation de la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique et de la vente à emporter, avec interdiction de consommation de boissons alcooliques par les mineurs sur la voie publique sur l'ensemble des voies et espaces publics et interdiction de vente à emporter de boissons alcooliques sur le territoire communal de 20 heures à 8 heures, sauf dans le cadre de fêtes ou animations déclarées (mise en conformité avec la loi n° 2009-879 du 21/07/2009).
- Arrêté du 17/02/2010 réglementant la circulation rues de l'Erier et Denis Papin avec mise en place d'un alternat manuel pour 7 semaines à compter du 22 février 2010 pour permettre la création du rond-point rue de l'Erier.
- Arrêté du 18/02/2010 autorisant La Motte-Servolex Cyclisme à organiser une bourse aux vélos halle Decroux et place Pergaud les 10 et 11 avril 2010.
- Arrêté du 24/02/2010 autorisant le Comité des Fêtes à organiser un vide-grenier brocante le 30 mai 2010.

.../...

Séance du 6 avril 2010

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille dix, le 6 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

3.-

Objet : ACTES PASSÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - Information du Conseil Municipal

Engagements de dépenses :

Date	Libellé	Fournisseur	Montant TTC
25/02/2010	Chassis fenêtres école école maternelle Lamartine	ATELIER DE LA MENUISERIE	6 411 €
25/02/2010	Contrôles électriques des bâtiments	APAVE	7 061 €
10/03/2010	Contribution financière extension réseau public rue Docteur Blain	ERDF	4 356 €
10/03/2010	Fourniture et pose de 2 caveaux	BONNA SABLA	3 672 €
11/03/2010	Revêtement de chaussée chemin de la Fontaine	APPIA	55 883 €
12/03/2010	Réalimentation de 3 candélabres aux Chantres	CITEOS	3 545 €

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire



Luc BERTHOUD

31 mars 2010

Accusé de réception en préfecture

073-217301795-20100406_0004-DE

Date de signature : -

Extraits affichés

le 8 avril 2010

Date de réception : 08/04/2010 Commune de LA MOTTE-SERVOLÈX



deux mille dix, le six avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mmes ROUTIN -VUILLERMET -MM. VAGNON - BOIS - CARENCO - Melle TURNAR - MM. LAFOY - PENDOLA - Mmes TAMBURINI - THOMAS - MM. GRILLAUD - GAGET - Mmes EVROUX - LAIGNEL - LANNES-BRUN - WILLIGENS - ODIER - BOLLARD - MM. BONNAVION - CLARET - BOLLON - CELLIER - LEFEBVRE - Mmes ROSSET - PALMIERI - SUDUL - MM. MISCOPEIN - MARTIN - MONTEL

Procuration :

Mme BOISSELOU à Mme VUILLERMET
Mme KADIEBUE à Mme PALMIERI
Melle FERROUX à M. MONTEL

Secrétaire de séance élu : Monsieur Daniel CLARET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**
Présents : 30
Représentés : 3
Absent : 0

Objet : SUBVENTIONS N° 2 AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2010

Rapport d'Anne ROUTIN, Adjointe

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations motteraines et non motteraines, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder les subventions aux associations pour l'année 2010 comme indiqué ci-dessous.

Pour mémoire, le montant global inscrit pour les subventions au budget 2010 s'élève à 440 000 €.

Concernant les associations sportives, la grille de critères intègre dans le mode de calcul des subventions, pour les clubs concernés, les éléments spécifiques liés aux contraintes financières du sport de haut niveau.

	Subv. 2009	Acomptes 2010 déjà versés	Subventions 2010
<u>ASSOCIATIONS MOTTERAINES ET NON MOTTERAINES</u>			
Amicale du Personnel (complément cadeaux Noël 2009)	5 000		675
Club Nautique Aviron (subv. exceptionnelle, participation régates de Turin)			500
FNACA (subv. exceptionnelle, achat d'un drapeau)			450
Les Enfants de Jehangirabad (participation semaine de la solidarité)	1 020		600
Savoie Handball Club (2 ^{ème} avance)	62 000	20 000	20 000
CLEM (1 ^{er} acompte fonctionnement)			15 000
CLEM (1 ^{er} acompte salaire)	121 000		15 000
Montant global des subventions attribuées lors de ce CM			52 225 €
Enveloppe globale 2010			440 000 €
Montant total attribué en 2010			76 225 €
Solde disponible en 2010			363 775 €

.../...

Séance du 6 avril 2010

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille dix, le 6 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

2.-

Objet : SUBVENTIONS N° 2 AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2010

Ce projet a été soumis à la Commission Vie associative du 15 mars 2010.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide d'allouer les subventions indiquées aux associations motteraines et non motteraines citées ci-dessus.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire



LUC BERTHOUD

